



Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste

Consultation préliminaire Résidences de tourisme et contingentement commercial dans la rue Saint-Jean

Mercredi 14 juin 2017 à 19 h

École secondaire Joseph-François
Perreault (Salle des nations)
140, chemin Sainte-Foy



Le président du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste vous invite à une consultation préliminaire sur la réglementation d'urbanisme concernant les restaurants, les bars et les résidences de tourisme dans la rue Saint-Jean.

Compte tenu du nombre élevé de demandes pour ces types d'établissements, la Ville envisage de mettre à jour la réglementation d'urbanisme.

Réglementation en vigueur pour la rue Saint-Jean (Zone 13005Mb) :

Restaurant :

Distance minimale de 50 mètres
entre deux restaurants

Bar :

Distance minimale de 150 mètres
entre deux débits d'alcool

Résidence de tourisme :

Non autorisé dans la rue Saint-Jean

Renseignements :

Daniel Leclerc, conseiller en
consultations publiques
418 641-6411, poste 7139

daniel.leclerc@ville.quebec.qc.ca

BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS !